

A.111 Honduras 9 - SCA/gis

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES

Distribué

Fera l'objet d'un communiqué  
de presse après signature de  
l'accord

16 avril 1980

Aide financière et technique de 17,1 millions de francs au Honduras  
pour la réalisation d'un programme de développement ruralDépartement des affaires étrangères. Proposition du 13 mars  
1980 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 21 mars 1980 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 27 mars 1980  
(adhésion)

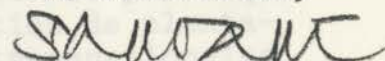
Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. D'accorder à la République du Honduras une contribution non remboursable de fr. 2'900'000.-- dont fr. 2'400'000.-- pour l'aide financière et fr. 500'000.-- pour la coopération technique couvrant la première année (1980) du programme, à charge du crédit de programme de 735 millions de francs pour la coopération au développement et l'aide financière, selon l'AF du 21 juin 1978; et
2. d'accorder à la République du Honduras une contribution non remboursable de fr. 14'200'000.-- dont fr. 12'600'000.-- pour l'aide financière et fr. 1'600'000.-- pour la coopération technique couvrant la poursuite du programme en 1981-1984, à charge d'un nouveau crédit de programme destiné à la coopération au développement et l'aide financière, sous réserve de sa mise en vigueur.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 6 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 10 pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 pour connaissance

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,



t.311 Honduras 9 - SCA/gis

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERESDistribuée

Fera l'objet d'un communiqué  
de presse après signature de  
l'accord

A U C O N S E I L F E D E R A L

Aide financière et technique de 17,1 millions de francs au  
Honduras pour la réalisation d'un programme de développement  
rural

1. INTRODUCTION

La présente proposition recommande l'octroi d'une aide financière et technique non-remboursable de 17,1 millions de francs au Honduras pour la réalisation d'un programme quinquennal de développement rural dans les régions défavorisées de Marcala et Goascoran, situées au sud-ouest du pays. Ce programme représente la première phase (1980-1984) d'un programme décennal de développement entrepris par le Gouvernement hondurien dans ces régions. Le montant de Frs. 17,1 millions sera imputé au crédit de programme de 735 millions de francs pour la coopération au développement et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 21 juin 1978).

2. SITUATION GENERALE (voir aussi annexe 1)2.1. Situation socio-politique

Le Honduras compte une population de 3,4 millions d'habitants, rurale à 70%, répartie de façon inégale sur une superficie totale de 112'000 km<sup>2</sup>. La souche amérindienne a été largement métissée à la suite de la colonisation espagnole, sauf dans la partie occidentale du pays où l'élément indien reste prépondérant. Des noirs et mulâtres habitent la plaine caraïbe. La population blanche ne représente que 2% du total.

Indépendant depuis 1838, le Honduras a connu un développement politique assez agité, comme ses voisins d'Amérique Centrale. Depuis le début du siècle, l'évolution économique et politique du pays a été fortement marquée par l'installation de plantations bananières appartenant à des compagnies transnationales américaines sur les plaines fertiles du littoral caraïbe (voir chapitre suivant).



Un gouvernement militaire prit le pouvoir en décembre 1972 et mit en oeuvre une politique réformiste qui devait favoriser la croissance industrielle et l'intégration de la population rurale dans l'économie nationale, notamment au moyen d'une relance énergique de la réforme agraire. L'élection d'une assemblée constituante en vue du retour du pays à une forme de gouvernement civil est prévue pour le 20 avril 1980.

## 2.2. Situation économique

La croissance économique du Honduras a été extrêmement faible depuis le début des années '30 (croissance du PNB réel par habitant : 0,4% par an de 1925 à 1950, 0,7% de 1950 à 1975). C'est aujourd'hui un des pays les plus pauvres de l'hémisphère occidental, avec un revenu par habitant de US\$ 480. La population rurale ne dispose en général que d'une fraction de ce revenu moyen et paie le plus lourd tribut à la misère : la Banque Mondiale estimait en 1974 que les deux tiers des familles qui composent la population rurale avaient un revenu inférieur au minimum vital.

Les ressources naturelles sont assez limitées et mal exploitées. On considère que le quart de la superficie du pays pourrait être d'usage agricole ou pastoral, mais de ces 2,8 millions d'hectares, 35% ne sont pas exploités, et 25% voués à la production agricole. Les meilleurs sols agricoles se trouvent dans les plaines côtières (bananes, coton, sucre) et quelques vallées intérieures (élevage extensif, tabac, café). Le reste du territoire est accidenté et se prête mal à la production intensive des cultures vivrières (maïs, haricot, sorgho); c'est cependant de ces pentes érodées que le petit paysan hondurien doit tirer son alimentation.

La forêt - conifères et bois tropicaux - constitue une autre ressource importante du pays. Son exploitation a été confiée exclusivement à la Corporation hondurienne du Développement Forestier (entité semi-publique).

L'hydroélectricité - la seule ressource énergétique nationale d'importance - n'étant encore produite qu'à petite échelle, le Honduras a subi très fortement les contrecoups des augmentations répétées du prix du pétrole. L'Organisation des Nations Unies l'a rangé parmi les pays les plus gravement affectés par les récents événements économiques internationaux.

Depuis le début du siècle, la production de bananes, assurée principalement par deux compagnies étrangères, joue un rôle dominant dans l'économie du pays. De 1925 à la seconde guerre mondiale, les bananes ont contribué au 90% de la valeur des exportations honduriennes. Cette prépondérance est allée dès lors diminuant, au profit du café, de la viande et du bois. L'ouragan Fifi, en septembre 1974, vint accélérer encore ce mouvement : la moitié des plantations de bananes fut détruite et leur part dans les recettes globales d'exportation est passée de 50% en 1971 à 20% en 1975, pour remonter quelque peu en 1977 (24%)



Au cours des années '60, les premiers investissements d'infrastructure physique furent entrepris. La création du Marché commun centraméricain en 1960 n'améliora pas sensiblement la situation du Honduras, à cause de son manque d'infrastructure et de base industrielle. Si la participation du Honduras au Marché commun a contribué à la création de quelques industries nouvelles (détergents, conserves, produits métalliques et plastiques), elle n'a pas entraîné une modification notable de la structure industrielle du pays. Le déficit commercial du Honduras avec ses pays voisins a continué de croître tout au long des années '60. Cette évolution, aggravée par les répercussions politiques et économiques de la guerre avec El Salvador en 1969 (jusqu'alors son principal partenaire commercial) ont amené le Honduras à quitter le Marché commun et à prendre des mesures protectionnistes.

Le plan national de développement 1974-1978 a constitué un premier effort sérieux d'accroissement des investissements publics et privés. La conséquence en a été une augmentation de la dette publique qui est ainsi passée de 13% du Produit National Brut (PNB) en 1970 à 31% en 1977. Le service de la dette extérieure qui ne représentait que le 2,8% de la valeur des exportations du pays en 1970, est passé à 6,9% en 1977. Cette proportion augmentera de façon marquée au cours des prochaines années, en raison de l'endettement entraîné par de nouveaux grands investissements d'infrastructure (p.ex. la centrale hydroélectrique de "El Cajon" au coût d'environ 460 millions de dollars).

Les principales sources d'assistance technique au Honduras sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation des Etats Américains (OEA) du côté des organisations multilatérales, ainsi que les Etats-Unis, le Canada, la République fédérale d'Allemagne et le Japon du côté bilatéral. L'aide financière provient en majorité de la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la Banque Centraméricaine pour l'Intégration Economique (BCIE) et des Etats Unis.

### 2.3. Situation démographique

Avec ses 31 habitants par km<sup>2</sup>, le Honduras est parmi les pays les plus faiblement peuplés de la région. Même si les invasions sporadiques de terrains privés par des groupes de petits paysans témoignent d'une distribution inégale des terres fertiles, la pression démographique sur les surfaces cultivables n'atteint de loin pas, au Honduras, l'intensité que l'on observe dans les pays voisins (p.ex. El Salvador). Entre 1970 et 1977, la population du Honduras s'est accrue de 3,3% par an, donc à un rythme supérieur à celui de la plupart des autres pays d'Amérique latine. L'espérance de vie à la naissance, qui n'était que de 46 ans en 1960, est passée à 57 ans en 1977. En 1975, 57% de la population adulte était alphabétisée, mais cette proportion était nettement inférieure dans les zones rurales.



La situation alimentaire du Honduras, déjà précaire, s'est encore aggravée au cours des dernières années, et cela avant tout dans les zones rurales. L'indice de la production alimentaire par habitant de la Banque Mondiale s'est abaissé à 80 en 1977, contre 100 en 1970 (année de référence). La croissance de la production agricole s'est ralentie, passant de 5,7% par an pour la période 1960-1970, à seulement 0,8% par an pour la période 1970-1977. Le pays se voit maintenant contraint d'importer régulièrement d'importantes quantités de denrées alimentaires.

#### 2.4. L'aide de la Confédération

En 1975, la DDA a décidé d'inclure le Honduras au nombre des foyers de concentration de ses activités en Amérique latine, à côté de la Bolivie et du Pérou. Depuis lors, des crédits d'un montant total de Fr. 7,27 millions ont été libérés pour le financement de projets dans les domaines suivants : formation professionnelle rurale, puits ruraux, mécanisation agricole, réduction des pertes après récolte, production de pommes de terre et haricots, et développement laitier. Dans ce montant est compris un crédit de Fr. 790'000.- destiné à financer la poursuite des activités initiales du programme couvert par la présente proposition (voir point 4.1. ci-dessous) pendant qu'étaient mises au point les modalités de l'intervention de la Confédération.

### 3. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL

#### 3.1. La production alimentaire

En ce qui concerne le secteur agricole, le nouveau plan national de développement 1979-1983 envisage avant tout un accroissement de la production alimentaire, principalement du maïs. Pour cette culture, la demande prévue pour 1983 devrait dépasser l'offre de presque 20%, sur la base des tendances actuelles. Le plan a cependant retenu l'objectif ambitieux d'atteindre une production qui satisfasse la demande intérieure de ce produit d'ici la fin de la période du plan. Cela impliquera une hausse des rendements moyens par hectare de 28% en cinq ans. Bien qu'on puisse d'ores et déjà douter qu'une telle progression soit réalisable en si peu de temps, il est certain que le Gouvernement a donné la plus haute priorité aux programmes de production alimentaire afin de rétablir dès que possible l'auto-suffisance alimentaire du pays. Entre-temps les importations resteront nécessaires avant tout pour compléter le ravitaillement urbain. Dans les campagnes par contre, la situation ne pourra se modifier que par des actions locales d'intensification et de diversification de la production, visant à améliorer sensiblement la nutrition des populations rurales qui, aujourd'hui, disposent souvent de moins de 2'000 calories par jour et par habitant.



### 3.2. Autres aspects importants

L'investissement public prévu dans le plan 1979-1983 pour l'ensemble du secteur agricole est de 1'643 millions de lempiras (1 lempira = 0,50 US\$), dont 648 millions seront financés de l'extérieur. Jusqu'à présent, la pléthore d'institutions responsables a fait obstacle à la mise en oeuvre de ces investissements, mais la récente réorganisation du Ministère des Ressources Naturelles devrait permettre de réduire l'atomisation actuelle des décisions et responsabilités. Le problème reste aigu dans le domaine de la formation en milieu rural, où on compte jusqu'à 17 institutions ou services responsables.

Pour le secteur agricole, l'élément le plus significatif qui apparaît dans le nouveau plan quinquennal est sans doute la décision de renoncer de plus en plus à la vulgarisation traditionnelle en faveur des programmes intégrés qui s'adressent aux unités de production et sont gérés au niveau régional. Dans ce domaine de la décentralisation, l'avance du Ministère des Ressources Naturelles est évidente, même si celui-ci est encore loin d'avoir trouvé une formule définitive pour gérer des programmes intégrés.

Le nouveau plan national de développement continue à attribuer une importance prioritaire à la réforme agraire: Il est prévu d'augmenter fortement les distributions de terres pendant le quinquennat, pour le bénéfice de 50'000 familles (contre 26'000 familles pendant 1974-1978). La lutte contre le sous-emploi rural restera néanmoins un problème crucial.

Notons également que le développement économique du Honduras a été longtemps caractérisé par une absence d'intervention gouvernementale, notamment au niveau des régions les moins développées. Dans le secteur agricole, l'intérêt de l'administration publique s'est limité aux produits d'exportation, comme la banane, et dans une moindre mesure le café, le bétail et le bois. Mais depuis quelques années, une attention croissante a été vouée à un développement économique plus équilibré du pays. C'est ainsi que le Plan 1979-1983 accorde souvent une nette priorité aux zones défavorisées, ou aux petites et moyennes exploitations paysannes. En ce sens, les orientations nouvelles sont claires, mais l'expérience acquise est encore modeste.

## LE PROGRAMME PROPOSE

### 1. Zone d'intervention

La zone d'intervention choisie se situe au sud-ouest du pays. Fortement affectée par les conséquences de la guerre de 1969 entre le Honduras et El Salvador, cette zone n'a pratiquement jamais bénéficié de sérieux investissements publics pour le développement de la production. L'effort public a consisté en



l'établissement d'un réseau d'enseignement primaire et de services sanitaires. Cette zone est peu accessible, isolée du reste du pays par un relief fortement accidenté. Elle s'étend d'une altitude de 1'800 mètres au niveau de l'Océan Pacifique. Les sols sont généralement pauvres, et la mauvaise distribution de pluies pourtant abondantes entrave encore leur mise en valeur.

On cultive de manière traditionnelle environ 20'000 ha de maïs, 10'000 ha de sorgho, 2'000 ha d'haricots et 1'600 ha de café sur une superficie agricole totale d'environ 37'000 ha, auxquels s'ajoutent des pâturages, des garrigues et des forêts d'environ 67'000 ha. Il y a, dans toute la zone, environ 13'000 exploitations agricoles, dont 8'400 de moins de 5 ha. On compte 80'000 bovins dans 7'000 de ces exploitations. Dans le sud, moins accidenté, on cultive du coton, des melons et des pastèques (pour des chiffres plus détaillés, voir annexe 2). Pour mieux exploiter le potentiel de développement agricole, il s'agira d'abord d'accroître les rendements à l'hectare qui sont généralement faibles (500 kgs/ha pour le maïs). En outre, des mesures complémentaires devront être prises (conservation des ressources naturelles, infrastructures routières et services), afin de réunir les conditions qui permettront d'exercer une activité économiquement plus productive durant le quinquennat 1985-1989.

L'analphabétisme reste bien supérieur à la moyenne nationale; sur les 19'000 logements, 3'000 disposent d'eau courante. La mortalité infantile est de 1280/00; 75% à 80% des enfants de moins de 5 ans souffrent de dénutrition; la famille moyenne comporte 6 personnes. Le PNB par habitant se chiffre à 80 US\$ environ par an, soit moins d'un cinquième de la moyenne nationale.

La zone comporte 20 communes dans les deux régions de Marcala et Goascoran. Dans les 8 communes de la région de Marcala, un premier projet de promotion de la production agricole a démarré en 1977. Des fonds d'un montant total de 1,26 millions de lempiras (soit US\$ 0,63 mio) y ont été engagés pour une période de trois ans, dont la moitié financée par le fonds vénézuélien "Simon Bolivar", administré par l'Institut Interaméricain de Coopération Agricole (IICA). La part de la Confédération s'est élevée à 200'000 dollars (voir point 2.4. ci-dessus). L'action dans le cadre de ce premier projet s'est concentrée sur la vulgarisation portant sur les cultures traditionnelles : maïs et haricots. La méthodologie choisie a fait ses preuves dans les sociétés paysannes essentiellement égalitaires et situées à un très bas niveau de développement; elle repose sur les groupements de petits agriculteurs, dont l'intérêt est éveillé à l'occasion de réunions immédiatement suivies de démonstrations et d'exercices qui permettent aux participants d'appliquer personnellement les techniques améliorées. A partir de là, un processus partiellement autonome de diffusion prend place, appuyé par les visites régulières de techniciens spécialisés.

Cette approche par groupement de paysans a eu des résultats encourageants dans la région de Marcala et elle sera retenue pour les activités plus intensives et plus répandues prévues sous le



programme proposé. C'est sur la base de ces groupements aussi que seront établies, le moment venu, les coopératives de commercialisation, de crédit, et les activités de formation.

#### 4.2. But de l'aide financière et technique

Le but de la participation de la Confédération à l'effort du Gouvernement hondurien en faveur du développement de cette zone de 123'000 habitants est d'appuyer le "Programme de développement rural multi-sectoriel des régions de Marcala et Goascoran" d'une double façon :

- a) en cofinçant dix sous-programmes élaborés dans le cadre de politiques décennales 1980-1989, et quantifiés pour le quinquennat 1980-1984 (volet d'aide financière);
- b) en finançant les services fournis au programme par des experts et consultants (volet d'assistance technique).

#### 4.3. Contenu des sous-programmes cofinancés

Les buts et les objectifs des dix sous-programmes envisagés ont été déterminés d'entente entre la DDA et les institutions honduriennes participantes, principalement le Ministère des Ressources Naturelles qui agira comme entité coordinatrice dans l'exécution du programme. Ils sont décrits plus en détail dans le rapport de la mission conjointe suisse-hondurienne d'études. Rappelons ici uniquement les aspects les plus importants des sous-programmes :

Agriculture : une étude complémentaire technico-économique des systèmes actuels de production, accompagnée par une recherche appliquée sur les cultures agricoles traditionnelles dans la zone, fournira la base d'une vulgarisation agricole adaptée. Le but principal est d'accroître les rendements des cultures existantes et d'en introduire de nouvelles (diversification). La formation professionnelle, tant du personnel technique que des dirigeants des groupes de petits agriculteurs, sera systématisée et adaptée aux caractéristiques de la zone (institution responsable : Ministère des Ressources Naturelles).

Elevage : la méthodologie établie pour diriger les actions de promotion de l'élevage dans la zone est essentiellement la même que pour l'agriculture, soit : études, recherche, vulgarisation et formation professionnelle. Le but immédiat est d'améliorer la production de lait et de viande et leur commercialisation, en assurant un appui technique aux groupes de paysans éleveurs de bétail, parallèlement à la vulgarisation agricole (institution responsable : Ministère des Ressources Naturelles).



Commercialisation : après une étude approfondie du système de commercialisation des produits agricoles existants, il s'agira d'élaborer et de mettre en place une organisation (p.ex. sous forme de coopératives) de commercialisation qui garantira aux petits producteurs un bénéfice équitable sur la vente de leurs produits. Parmi les mesures les plus urgentes à prendre à cet égard figurent l'utilisation systématique d'entrepôts, les négociations collectives avec les acheteurs, et l'établissement d'un petit fonds rotatif pour financer l'entreposage (institution responsable : Ministère des Ressources Naturelles).

Conservation des ressources naturelles : la zone couverte par le programme se caractérise par un grave problème d'érosion causée par un déboisement non contrôlé. En collaboration avec la Corporation hondurienne de développement forestier (COHDEFOR), un service de promotion sera établi pour mener une campagne anti-érosive au moyen de la construction de petits ouvrages tels que barrages et terrasses. Les communautés seront encouragées à planter des bosquets pour la production de bois à brûler et d'arbres fruitiers, et en général à rétablir là où c'est possible une forêt protectrice (institution responsable : Ministère des Ressources Naturelles).

Formation de jeunes : un programme de formation spéciale sera élaboré afin de freiner l'exode de la population jeune de la zone. Il portera avant tout sur la formation des jeunes qui suivront leurs pères comme petits entrepreneurs ruraux, ainsi que sur la formation des jeunes qui travailleront dans les différentes activités de services prévues dans les autres sous-programmes. On s'attachera en outre à préparer, sur les plans personnel et professionnel, les jeunes qui sont obligés d'émigrer de la zone par manque de travail en vue de leur permettre de s'intégrer dans un nouvel environnement (institution responsable : Ministère des Ressources Naturelles).

Organisation paysanne : à la suite des résultats encourageants de la première intervention dans la région de Marcala (voir chapitre 4 ci-dessus), ce sous-programme aura pour but de consolider et d'étendre à toute la zone les activités d'organisation paysanne, afin de permettre aux petits producteurs de bénéficier, dans une mesure accrue, des actions prévues dans les autres sous-programmes. Partant de la promotion de l'organisation paysanne informelle au niveau local, ce sous-programme encouragera la création de fédérations au niveau inter-villages ou municipal, pour ensuite passer à l'établissement de centrales paysannes de service au niveau régional, tout en se basant sur les initiatives propres des bénéficiaires (institution responsable : Ministère des Ressources Naturelles).

Appui à l'enseignement primaire : bien que disposant d'un réseau relativement dense d'écoles dans la zone, le système de l'enseignement primaire reste sans rapport avec le milieu qui l'entoure.



Il s'agira en premier lieu de former et motiver les professeurs d'école primaire afin qu'ils participent de manière active au processus de développement rural multi-sectoriel. Les besoins éducatifs à satisfaire dans l'enseignement primaire seront déterminés avec la participation active des communautés paysannes organisées (institution responsable : Ministère de l'Education Publique).

Réseaux routiers : ce sous-programme, de loin le plus important du point de vue financier (40% du coût total du programme), comporte la construction ou réfection de 70 km de routes secondaires par an. Au bout de cinq ans, on aura ainsi établi un réseau de liaisons routières transitable en tout temps entre les villages les plus importants de la zone. La main-d'oeuvre employée sera principalement locale, ce qui se traduira en bénéfice direct et immédiat pour l'économie régionale (institution responsable : Ministère des Travaux Publics).

Réseaux techniques de base : suivant un des besoins les plus urgents ressentis par la population rurale dans la zone, ce sous-programme a pour but de ravitailler en eau potable tous les villages de plus de 100 habitants, au moyen de l'installation d'ouvrages de distribution d'eau, faisant suite à une étude préliminaire sur la situation hydrologique. Ensuite viendront les études et éventuellement des actions portant sur les possibilités d'électrification rurale et d'extension du réseau de télécommunications (institution responsable : Service autonome national des aqueducs et égouts SANAA).

Santé et assainissement de l'environnement : le taux alarmant de mortalité infantile, le haut niveau de dénutrition, le régime alimentaire déséquilibré et l'habitat insalubre rendent nécessaire l'exécution de ce sous-programme, afin que l'ensemble du programme se déroule sans l'entrave du milieu sanitaire. Il s'agira de financer, en première priorité, l'extension rapide des programmes en cours dans les domaines de l'assainissement de l'environnement et des services de santé, accompagnée d'une action de construction de puits et de latrines, d'amélioration de l'habitat et de contrôle des agents pathogènes (institution responsable : Ministère de la Santé Publique).

#### 4.4. Coopération technique

Pour appuyer la réalisation du programme, la Confédération mettra à disposition du Honduras du personnel technique à concurrence de 218 mois /homme d'experts et 20 mois/homme de consultants. Les experts seront intégrés dans les sous-programmes pour lesquels le Honduras ne dispose pas du personnel qualifié nécessaire,



soit en cinq ans :

- un expert en formation des jeunes	24 mois
- un expert en organisation paysanne	36 mois
- un expert en agriculture et élevage	60 mois
- un expert en forages pour aqueducs	36 mois
- un expert en planification	60 mois
- un expert en hydrologie et géologie	2 mois

L'engagement de consultants à court terme sera déterminé par les nécessités identifiées lors de l'exécution du programme. Un consultant généraliste, spécialiste en développement rural intégré, interviendra périodiquement afin de suivre de près la marche du programme (voir détails sur les services d'experts/consultants à l'annexe 3).

#### 4.5. Coût et financement du programme

<u>Coût</u>	(en 1'000 lempiras)					Total
	1980	1981	1982	1983	1984	
Montants cofinancés	3144	4301	5564	6310	6681	26000
Services d'experts et de consultants	600	650	580	450	320	2600
TOTAL	3744	4951	6144	6760	7001	28600

(voir présentation détaillée du coût du programme à l'annexe 4)

<u>Financement</u>	(en 1'000 francs suisses)					Total
	1980	1981	1982	1983	1984	
Cofinancement suisse des sous-programmes	2323	2825	3197	3368	3287	15000
Services d'experts et de consultants	485	525	470	360	260	2100
TOTAL	2808	3350	3667	3728	3547	17100

La contribution suisse servira à financer : (i) le 70% du coût total des sous-programmes, suivant une politique de dégagement progressif puisque la participation au financement des dépenses globales sera de 90% en 1980, 80% en 1981, 70% en 1982, 65% en 1983 et 60% en 1984 (le cofinancement hondurien pour les 5 ans de réalisation du programme est prévu au niveau moyen de 30% du coût total); et (ii) le 100% des services d'experts et de consultants. Le financement des sous-programmes s'effectuera en parallèle entre la Suisse et le Honduras selon la clé de répartition annuelle présentée à l'annexe 5.



A la contribution du Gouvernement hondurien (7,73 millions de lempiras) s'ajouteront les prestations des communautés bénéficiaires particulièrement sous forme de main-d'oeuvre pour la construction de routes, d'entrepôts et de puits. Ces prestations atteindront au moins 1,45 mio de lempiras en 5 ans.

#### 5. EXECUTION DU PROGRAMME

Le Honduras a encore peu d'expériences en matière de gestion de programmes intégrés. Les procédures actuelles relèvent d'une coordination entre entités indépendantes, ce qui se révèle insuffisant pour le programme proposé. Pour la gestion de ce programme il a donc été nécessaire de mettre en place un dispositif d'organisation qui dépasse la simple coordination inter-institutionnelle et permette l'unicité de la décision, tout en maintenant une pluralité d'exécutants. Il est probable que les expériences faites en appliquant ce dispositif permettront de passer ultérieurement à des procédures plus intégrées pour la réalisation du programme.

Le programme sera orienté par un Comité consultatif paritaire suisse-hondurien, dirigé par un Comité exécutif réunissant toutes les institutions responsables de la réalisation des sous-programmes, administré par une Unité technico-administrative rattachée au Ministère des Ressources Naturelles, et exécuté par les institutions, par le biais de contrats passés avec les Ministères des Ressources Naturelles et des Finances. La préparation et l'exécution des opérations auront lieu sur la base de "plans d'opérations annuels" par sous-programme. Ces plans sont la clé du dispositif d'ensemble (voir description plus détaillée et organigramme à l'annexe 6).

#### 6. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

L'objectif principal poursuivi par le programme est de satisfaire les besoins les plus urgents des régions de Marcala et Goascoran, notamment en matière d'infrastructure routière et sanitaire : les trois sous-programmes concernés représentent plus de 60% du coût total du programme. Le reste est consacré aux six sous-programmes de développement agricole et pastoral qui visent l'amélioration du régime alimentaire et du bien-être économique et social de la population bénéficiaire, ainsi qu'à un sous-programme d'éducation scolaire. Pour l'ensemble des actions, l'objectif à long terme est d'améliorer la qualité de vie de la population dans la zone et de l'aider à y organiser son auto-développement. Ce dernier est indispensable, car ni un exode rural grandissant, ni une assistance croissante à ceux qui restent ne seraient compatibles avec un développement régional équilibré.

La participation active et continue de la population concernée sera une condition sine qua non du bon déroulement du programme et garantira son impact à long terme dans la zone. Voilà pour-



quoi la conception du programme met un accent spécial sur les activités d'organisation paysanne et de formation. Ainsi, un système décentralisé de prise de décisions, qui permettra aux habitants de la zone d'exprimer leurs besoins d'une façon collective et solidaire, fournira les orientations pour la préparation des actions concrètes des sous-programmes. Dans l'exécution même des actions, la participation des bénéficiaires est considérée comme un apport parallèle aux contributions des deux gouvernements. Cette participation contribuera non seulement à l'exécution rapide et économique des travaux financés par les divers sous-programmes, mais se convertira aussi en catalyseur des initiatives d'effort commun dans les groupes de production et communautés de la région. L'expérience positive faite à cet égard dans le projet de construction de puits d'eau potable au sud du pays, qui est cofinancé par la Confédération et le Ministère de la Santé, fournira sans doute des éléments utiles dans les activités d'encouragement des travaux communs des sous-programmes, tout particulièrement celui qui concerne la santé et l'assainissement de l'environnement.

Du fait de la faible action passée du Gouvernement dans la zone et à cause du manque de données de base, le programme met l'accent, au-delà des éléments immédiatement productifs et des travaux nécessaires d'infrastructure, sur deux résultats qui paraissent indispensables pour pouvoir atteindre, dans le deuxième quinquennat du programme décennal, des résultats plus spécifiquement économiques. Ces deux résultats sont :

- une organisation effective et structurée de la population qui servira de point d'appui des interventions et qui facilitera la multiplication des initiatives, et
- une base expérimentale et une méthodologie qui permettront de préciser d'une façon réaliste et adaptée le contenu des opérations techniquement réalisables et économiquement acceptables dans la zone.

Dans cette première phase 1980-1984, il s'agira donc moins de financer des projets immédiatement rentables du point de vue strictement économique, que de poser les bases qui garantissent cette rentabilité future. Tout en produisant des résultats physiques et en permettant aux participants d'en tirer des bénéfices immédiats et économiquement quantifiables, le programme, dans son ensemble, met donc un accent prononcé sur l'aspect social, d'autant plus qu'il vise aussi à assurer l'intégration au contexte national d'une zone retardée et jusqu'à présent négligée par les pouvoirs publics.

Compte tenu de la distribution de compétences entre les ministères et institutions participants dans l'exécution du programme, c'est le Ministère des Ressources Naturelles qui paraît le mieux placé pour promouvoir un développement rural intégré. Le dispositif d'organisation retenu pour l'exécution du programme, qui donne la prépondérance à ce ministère, est donc le plus apte à assurer



le bon déroulement des actions, en évitant une programmation trop spécialisée et des interventions trop juxtaposées. Le système de contrats prévu pour l'exécution des sous-programmes, permettra au programme de garder son caractère centripète et cohérent, sous le double contrôle du Ministère des Ressources Naturelles et du Ministère des Finances.

## 7. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES FONDS, DE DEBOURSEMENT ET DE CONTROLE

### 7.1. Volet de coopération technique

Les fonds relatifs aux services d'experts et consultants seront gérés directement par la DDA qui se chargera des recrutements et du règlement des prestations. L'intervention du Honduras dans ce volet n'est prévue que pour la définition, d'entente avec la DDA, des termes de référence relatifs aux missions des experts et consultants, ainsi que pour l'agrément des candidatures proposées. Ce sont donc les procédures habituelles de la DDA qui régiront les déboursements et le contrôle de 2,1 millions de francs affectés à ce volet.

### 7.2. Volet d'aide financière

L'aide financière suisse servira à cofinancer, avec le Gouvernement hondurien et la population concernée, l'exécution des sous-programmes prévus. Les ressources respectives, qu'elles proviennent de la contribution suisse ou hondurienne, seront confondues dans un fonds unique et spécifique au programme, fonctionnant dans un compte ouvert à cet effet à la Banque Centrale du Honduras, à l'ordre du Ministère des Finances. Le fonds sera alimenté de la façon suivante :

du côté suisse : la contribution suisse sera déposée sur un compte de projet auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS) à Zurich, en cinq tranches successives, à concurrence de Fr. 2,5 millions en 1980, 3,0 millions en 1981, 3,0 millions en 1982, 3,5 millions en 1983 et 3,0 millions en 1984. Les déboursements seront autorisés périodiquement par la DDA, sur demande du Ministère hondurien des Finances et sur la base de plans opérationnels annuels approuvés. Les fonds relatifs aux dépenses en monnaie locale seront transférés auprès de la Banque Centrale du Honduras, qui créditera leur contrevaletur en lempiras sur le compte du fonds unique ouvert en faveur du programme. A la demande du Ministère hondurien des Finances, le règlement des dépenses en devises pourra s'effectuer directement entre la BNS et les fournisseurs étrangers (procédure de paiement direct).



Du côté hondurien : le Ministère des Finances transférera périodiquement sur le fonds unique les montants convenus qui auront été inscrits annuellement au budget de l'Etat, sur une ligne spécifique au programme.

Des deux côtés : un dispositif est prévu pour tenir compte de l'inflation. Du côté hondurien, les contributions seront ajustées chaque année selon les taux d'inflation annuels publiés par la Banque Centrale. Du côté suisse, compte tenu des incidences de la variation du change entre le franc suisse et le lempira, les effets de l'inflation peuvent conduire à une utilisation légèrement plus rapide des fonds mis à disposition, et par conséquent affecter, dans une mesure limitée, la durée et la dimension définitive du programme, sans que cela modifie l'apport total de la Confédération ni sa quote-part dans la répartition annuelle des cofinancements.

Dès que les premiers plans opérationnels auront été approuvés, des contrats seront passés entre les différentes institutions responsables de l'exécution des sous-programmes d'une part, et le Ministère des Finances et le Ministère des Ressources Naturelles d'autre part. Ces contrats préciseront les modalités comptables et les techniques d'utilisation des fonds, et spécifieront que la mise à disposition de chaque intervenant des montants réservés pour le sous-programme annuel qu'il exécute, sera effectuée par le Ministère des Finances en qualité d'administrateur fiduciaire, sur demande de l'Unité technico-administrative. Cette demande sera visée par le Ministère des Ressources Naturelles.

Des états comptables et financiers seront établis périodiquement par le Ministère hondurien des Finances, avant de solliciter une réalimentation du fonds. Toute la comptabilité sera spécifique au programme. Elle distinguera les apports suisses des apports honduriens en recettes mais non en dépenses : celles-ci seront répertoriées globalement par sous-programme. Une entité sera choisie en commun pour assurer le contrôle annuel des états comptables et financiers qui seront remis - après révision - au Comité consultatif paritaire, au plus tard six mois après la fin de chaque année budgétaire. A ces états seront joints les rapports sur l'avancement du programme. Il convient de souligner que grâce à sa représentation au sein du Comité consultatif paritaire et à la présence d'experts dans les sous-programmes, la DDA pourra exercer un contrôle effectif au niveau de la réalisation des sous-programmes.

## 8. CONDITIONS DE L'AIDE FINANCIERE ET TECHNIQUE

Comme indiqué plus haut (voir chapitres 4.1. et 6) les bénéficiaires directs des sous-programmes prévus sont des groupes de petits producteurs agricoles et communautés paysannes vivant presque entièrement au niveau d'auto-subsistance et ne disposant guère d'appui technique ou financier des services gouvernementaux. La population de la région de Marcala a démontré son esprit d'initiative



lors de l'exécution d'une première action d'assistance technique entre 1977 et 1979. Le fait que le Honduras soit le pays le plus pauvre de l'Amérique latine continentale, qu'il ne puisse guère se permettre un accroissement sensible de sa dette extérieure pour le financement d'activités non immédiatement productives dans le sens économique, ajouté à la nécessité indiscutable d'assistance extérieure dans les régions marginalisées de Marcala et Goascoran, justifie que l'aide financière et technique de la Confédération, objet de la présente proposition, soit octroyée sous forme de contribution non remboursable.

#### AFFECTATION BUDGETAIRE

L'aide proposée de Fr. 17,1 millions de francs suisses à la République du Honduras, dont 15 millions pour l'aide financière et 2,1 millions pour la coopération technique, sera financée dans le cadre du crédit de programme de 735 millions de francs pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en voie de développement (AF du 21 juin 1978). Les versements relatifs à l'aide financière seront imputés à l'article budgétaire 202.493.03. Les versements relatifs à la coopération technique seront imputés à l'article budgétaire 202.493.01.

#### BASES JURIDIQUES

En vertu de l'article 24, al.3, de la Loi fédérale du 18 décembre 1968 sur les finances de la Confédération (RS 611.0), le Conseil fédéral est compétent pour régler la répartition des crédits de programme. Selon l'article 15, al.1 de l'Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RO 1978-25), le Conseil fédéral décide des mesures dont le coût prévisible atteint ou dépasse cinq millions de francs.

L'article 10 de la Loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RO 1977-1352) donne au Conseil fédéral la compétence de conclure des accords internationaux portant sur des mesures telles que celles d'aide financière et technique. Selon l'article 21 de l'Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, le Conseil fédéral a délégué cette compétence à l'Office responsable; en l'occurrence la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.



11. CONSULTATIONS PREALABLES

Département fédéral de l'économie publique : d'accord  
 Département fédéral des finances : d'accord.

12. PROPOSITION

Sur la base des considérations exposées ci-dessus, nous vous proposons d'accorder à la République du Honduras une contribution non remboursable de 17,1 millions de francs suisses, dont 15 millions pour l'aide financière et 2,1 millions pour la coopération technique, à charge du crédit de programme de 735 millions de francs pour la coopération au développement et l'aide financière.

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
 AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

Annexes :

1. Données sur la situation générale du Honduras
2. Données sur la zone d'intervention
3. Détails sur les services d'experts et consultants
4. Coût détaillé du programme
5. Financement détaillé du programme
6. Détails sur l'exécution du programme et organigramme

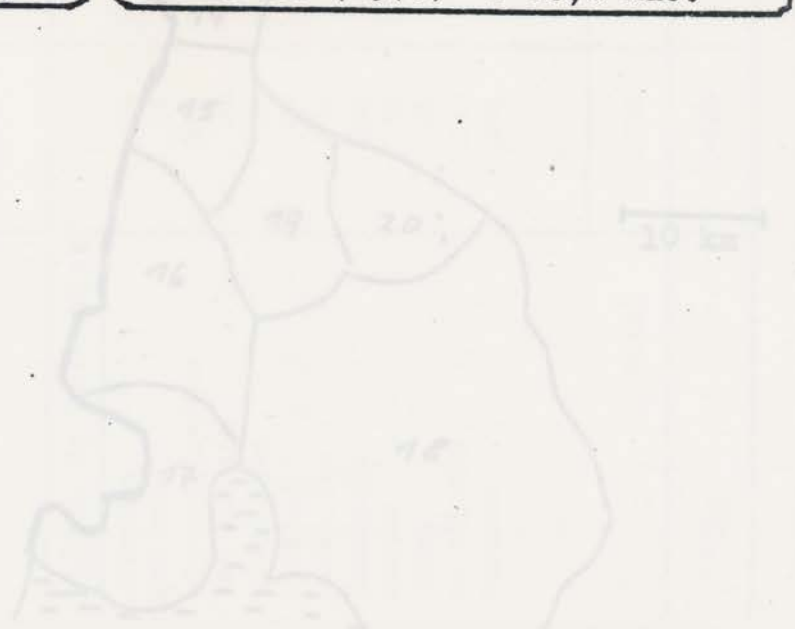


## Annexe 1

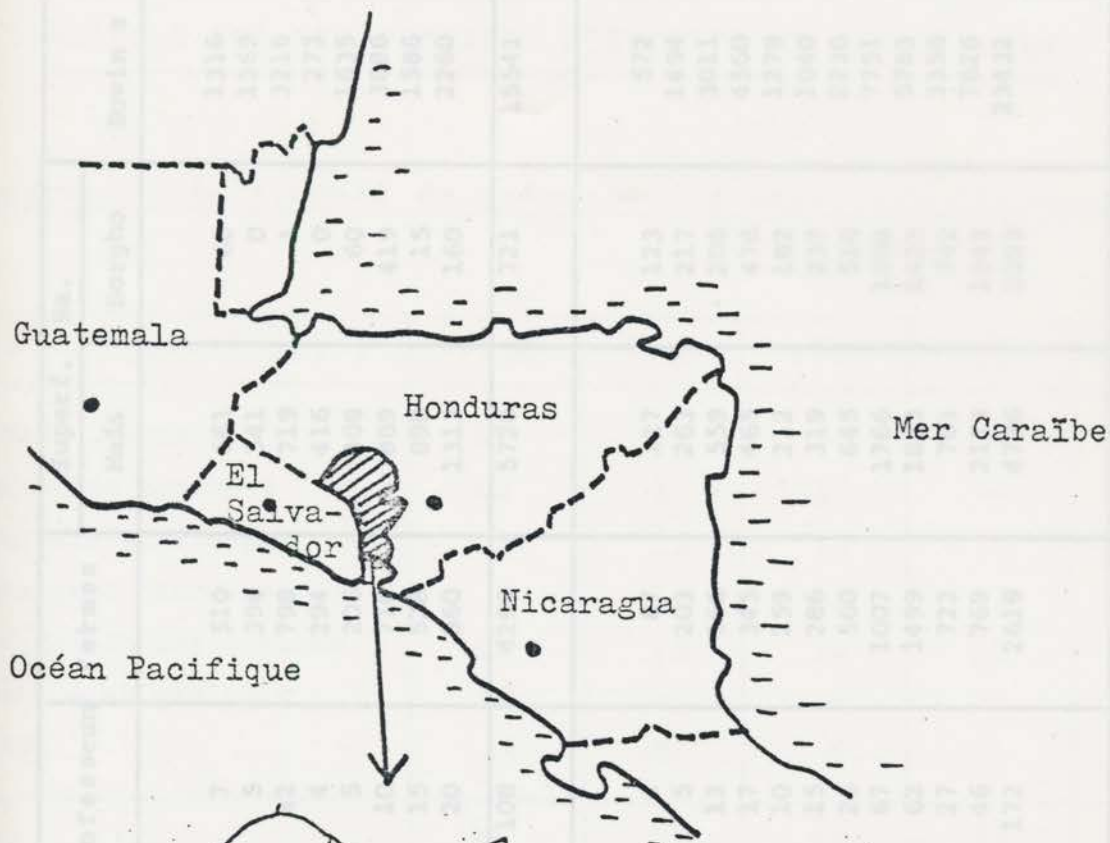
## Données sur la situation générale du Honduras

SUPERFICIE		112'000 km <sup>2</sup>	
POPULATION		POPULATION ACTIVE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre (1978) 3'441'000</li> <li>• densité 31 hab/km<sup>2</sup></li> <li>• croissance annuelle (1970-1977) 3,3%</li> <li>• urbaine (1975) 32 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• agriculture (1977) 63%</li> <li>• industrie ( " ) 15%</li> <li>• services ( " ) 22%</li> <li>• population active en %du total (1977) 50%</li> </ul>		
SANTÉ		EDUCATION	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• habitants par médecin (1976) 3'300</li> <li>• population ayant accès à eau potable(1975) 46 %</li> <li>• apport de calories en % des besoins(1974) 90 %</li> <li>• espérance de vie(1977) 57ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• adultes analphabètes (1975) 43%</li> <li>• inscrits en école primaire en % de leur groupe d'âge (1976) 89%</li> <li>• ditto pour école secondaire (1976) 13%</li> </ul>		
ECONOMIE		COMMERCE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• produit national brut (1978) US\$ 1'650 mio.</li> <li>• PNB par habitant US\$ 480</li> <li>• croissance annuelle PNB (1970-1976) 3,5%</li> <li>• composition du PIB (1976): <ul style="list-style-type: none"> <li>-agriculture 32 %</li> <li>-industrie 27 %</li> <li>-autres 41 %</li> </ul> </li> <li>• dette publique extérieure (1976) US\$ 335 mio.</li> <li>• intérêt par an 15,1 mio.</li> <li>• service de la dette en % des exportat. 6,4%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• importations (1978) US\$ 662 mio.</li> <li>• exportations 583 mio.</li> <li>• principales exportations(1977): <ul style="list-style-type: none"> <li>-bananes 24 %</li> <li>-café 23 %</li> <li>-bois 9 %</li> </ul> </li> <li>• croissance annuelle des exportations(73-76) 2,8 %</li> <li>• exportations en % du PNB (1976) 38,1 %</li> <li>• importations de la Suisse (1978) Fr 13,0 mio.</li> <li>• exportations vers la Suisse (1978) Fr 28,6 mio.</li> </ul>		

- 9 Mercedes
- 10 San Juan
- 11 Aguasquaterique
- 12 Leuterique
- 13 San Antonio
- 14 Caridad
- 15 Arancina
- 16 Roacorán
- 17 Alianza
- 18 Macozá
- 19 Inague
- 20 San Francisco de Comay





Zone d'intervention du programmeCommunes de la zoneRégion de Marcala

- 1 Chinacla
- 2 Marcala
- 3 Yarula
- 4 Santa Elena
- 5 Cabanas
- 6 Santa Ana
- 7 Opatoro
- 8 Guatiquiro

Région de Goascoran

- 9 Mercedes
- 10 San Juan
- 11 Aguanqueterique
- 12 Lautarique
- 13 San Antonio
- 14 Caridad
- 15 Aramecina
- 16 Goascoran
- 17 Alianza
- 18 Nacaome
- 19 Langue
- 20 San Francisco de Coray



## DONNEES PAR COMMUNE

Commune	Superficie	Habitants		Densité	Professeurs	fermes	Superf. Ha.		Bovins	Sup. Ha. Café
		Total	Chef-lieu				Mais	Sorgho		
Région de Marcala										
Santa Elena	302	2616	94	9	7	510	661	68	1316	92
Yarula	88	2216	31	22	5	394	541	0	1369	33
Marcala	180	7340	3183	41	42	798	719	1	3216	448
Chinacla	45	1596	102	35	4	294	416	0	273	85
Cabañas	210	1369	117	6	5	205	308	60	1635	17
Santa Ana	172	4369	114	25	10	710	869	419	3886	73
Opatoro	210	4129	117	20	15	528	898	15	1586	631
Guajiquiro	93	5804	157	62	20	860	1313	160	2260	66
total	1300	29439	3975	22	108	4299	5728	721	15541	1445
Région de Goascoran										
Mercedes	38	747	141	20	4	87	127	123	572	0
San Juan	35	1445	188	41	5	203	263	217	1494	0
Aguanqueterique	294	2675	360	9	13	366	559	208	3011	6
San Antonio	88	2772	763	31	17	345	465	478	4560	0
Lauterique	42	2181	318	52	10	259	212	182	1279	41
Caridad	45	2814	504	62	15	286	319	237	1040	0
Aramecina	170	4694	785	28	26	560	645	510	2236	0
Coascorán	184	9311	996	51	67	1007	1766	1208	7751	0
Langue	98	13302	2067	136	62	1499	1843	1433	5783	0
Coray	98	6924	1102	70	27	723	763	742	3356	0
La Alianza	202	6904	624	34	46	769	2173	1343	7626	0
Nacaome	464	29038	6159	63	172	2619	4736	3093	23432	58
total	1758	82807	14007	47	464	8723	13873	9775	62140	105
TOTAL	3058	112246	17982	36	572	13022	19601	10496	77681	1550

SOURCE : Censo de Población y Censo Agropecuario 1974.



## DETAILS SUR LES SERVICES D'EXPERTS ET CONSULTANTS

- Calendrier prévisionnel de présence (en mois-travail/homme) :

Experts ou Consultants :	1980	1981	1982	1983	1984	Total
AA - Formation Jeunes	12	12	-	-	-	24
AB - Organisation paysanne	12	12	12	-	-	36
AC - Agriculture et élevage	12	12	12	12	12	60
AD - Forages pour aqueducs	-	12	12	12	-	36
AE - Planification des actions	12	12	12	12	12	60
AF - Hydrologie et géologie	2	-	-	-	-	2
Consultants	4	4	4	4	4	20
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>52</b>	<b>40</b>	<b>28</b>	<b>238</b>

- Coût détaillé (en 1000 Francs) :

Rubriques	1980	1981	1982	1983	1984	Total
<b>Personnel</b>						
Poste A	50	50	-	-	-	100
Poste B	90	90	90	-	-	270
Poste C	90	90	90	90	90	450
Poste D	-	90	90	90	-	270
Poste E	90	90	90	90	90	450
Poste F	25	-	-	-	-	25
Consultants	40	40	40	40	40	200
<b>Autres</b>						
Deux véhicules	30	-	-	-	-	30
Leur fonctionnement	10	10	10	10	10	50
Frais divers	25	25	25	15	10	100
Imprévus	35	40	35	25	20	155
<b>TOTAL</b>	<b>485</b>	<b>525</b>	<b>470</b>	<b>360</b>	<b>260</b>	<b>2.100</b>



## COUT DETAILLE DU PROGRAMME

(En 1000 Lempiras : 1 lempira = 0,50 US\$)

	1980	1981	1982	1983	1984	Total
<b>A - Montants cofinancés</b>						
<b>A1 - Sous-programmes</b>						
<b>A11 - Ministère des Ressources Naturelles</b>						
. Agriculture	348	364	409	431	453	2.005
. Elevage	143	118	211	222	233	927
. Commercialisation	86	85	97	263	118	649
. Conservation/Ressources	0	153	177	398	523	1.251
. Formation de jeunes	173	198	119	119	144	753
. Organisation paysanne	280	316	375	397	410	1.778
<b>Total A11</b>	<b>1.030</b>	<b>1.234</b>	<b>1.388</b>	<b>1.830</b>	<b>1.881</b>	<b>7.363</b>
<b>A12 - Autres Exécutants</b>						
. Education	75	110	132	143	154	614
. Routes	774	1.408	2.362	2.458	2.566	9.568
. Aqueducs	351	559	559	592	592	2.653
. Santé	464	549	726	890	992	3.621
<b>Total A12</b>	<b>1.664</b>	<b>2.626</b>	<b>3.779</b>	<b>4.083</b>	<b>4.304</b>	<b>16.456</b>
<b>TOTAL A1</b>	<b>2.694</b>	<b>3.860</b>	<b>5.167</b>	<b>5.913</b>	<b>6.185</b>	<b>23.819</b>
<b>A2 - Administration des sous-programmes</b>	450	441	397	397	496	2.181
<b>TOTAL A cofinancé</b>	<b>3.144</b>	<b>4.301</b>	<b>5.564</b>	<b>6.310</b>	<b>6.681</b>	<b>26.000</b>
<b>B - Services d'experts et consultants</b>						
<b>TOTAL B financé par la Suisse</b>	<b>600</b>	<b>650</b>	<b>580</b>	<b>450</b>	<b>320</b>	<b>2.600</b>
<b>C - TOTAL GENERAL</b>	<b>3.744</b>	<b>4.951</b>	<b>6.144</b>	<b>6.760</b>	<b>7.001</b>	<b>28.600</b>

Soit, équivalent de : Total A = 21.35 Millions de Francs

Total B = 2.10 Millions de Francs

Total C = 23.45 Millions de Francs



## FINANCEMENT DETAILLE DU PROGRAMME (8)

(En 1.000 Lempiras ou 1000 Francs : 1 lempira = 0,50 US\$)

Ans (7)	Co financement des sous-programmes				Financement Assistance Technique		Total Financement
	Total	Honduras	Suisse		Suisse		Suisse
	1.000 lps	1.000 lps	1.000 lps	1.000 FS	1.000 lps	1.000 FS	1.000 FS
1980	3.144	315	2.829	2.323	600	485	2.808
1981	4.301	860	3.441	2.825	650	525	3.350
1982	5.564	1.670	3.894	3.197	580	470	3.667
1983	6.310	2.208	4.102	3.368	450	360	3.728
1984	6.681	2.677	4.004	3.287	320	260	3.547
Total	26.000	7.730	18.270	15.000	2.600	2.100	17.100
Notes	(4)	(1)	(2)	(3)	(5)	(3)	(6)

- (1) - Soit : 10 - 20 - 30 - 35 - et 40 % de chaque montant annuel.
- (2) - Soit : 90 - 80 - 70 - 65 - et 60 % de chaque montant annuel.
- (3) - Les engagements suisses sont pris en francs suisses; le taux de change adopté est d'un lempira pour 0,82 franc; toutefois certains arrondis ont été effectués. Il est prévu que la valorisation éventuelle du franc sur le marché des changes bénéficiera au Honduras.
- (4) - Voir détail dans l'annexe 1.
- (5) - Voir détail dans l'annexe 3.
- (6) - Montant repris dans la proposition, point 8.
- (7) - Les montants indiqués pour les années 1982 à 1984 sont considérés comme une réserve : en effet, la possibilité a été prévue de modifier certains éléments dans les sous-programmes, sans accroître les engagements totaux des deux Gouvernements, ni modifier la répartition des co-financements indiqués aux notes (1) et (2) supra.
- (8) - Montants calculés sur base des coûts en 1979. Un dispositif a été prévu pour prendre en compte l'inflation. Voir proposition, point 7.2.



## A n n e x e 6

### ADMINISTRATION DU PROGRAMME

Le programme sera orienté par un Comité consultatif paritaire suisse-hondurien, dirigé par un Comité exécutif réunissant les institutions chargées de sa réalisation, administré par une Unité technico-administrative rattachée au Ministère des Ressources Naturelles, et exécuté par les institutions qui auront passé contrats dans ce but.

#### Le Comité consultatif

Des représentants des deux gouvernements feront partie du Comité consultatif :

- du côté hondurien : les Ministères des Finances, des Ressources Naturelles et le Secrétaire exécutif de CONSUPLANE, ou leurs représentants;
- du côté suisse : le Directeur de la DDA et le Chef de la Section Amérique latine de la DDA, ou leurs représentants.

Les deux gouvernements désigneront leur chef de délégation.

Le Comité consultatif se réunira une fois par an en session ordinaire. Sur demande d'une des deux parties, des sessions extraordinaires pourront être convoquées. Les fonctions du Comité sont les suivantes :

- approuver les plans d'opérations et budgets annuels,
- évaluer l'avancement du programme du point de vue financier et opérationnel, et donner les directives nécessaires au Comité exécutif,
- décider sur le besoin et la date d'éventuelles évaluations externes du programme,
- décider, sur proposition du Comité exécutif, de l'éventuelle distribution par sous-programme des montants réservés globalement pour l'administration du programme.

#### Le Comité exécutif

Feront partie du Comité exécutif un représentant, au niveau de directeur général ou exécutif, de chaque institution hondurienne participante ainsi qu'un représentant de CONSUPLANE du même niveau. Il sera présidé par le Directeur des opérations agricoles du Ministère des Ressources Naturelles.

Le Comité exécutif se réunira au moins deux fois par an, au cours des deuxième et quatrième trimestres. Chaque membre pourra demander par écrit à la présidence qu'elle convoque une session extraordinaire. Le chef de l'Unité technico-administrative agira comme secrétaire du Comité.



Les fonctions du Comité exécutif seront les suivantes :

- analyser et approuver en première instance les plans d'opérations et budgets annuels; proposer, s'il y a lieu, les modifications nécessaires au Comité consultatif,
- assurer la coordination de l'exécution entre les différentes institutions participantes,
- analyser les rapports périodiques sur la marche du programme préparés par chaque institution participante ainsi que les rapports d'évaluation préparés par CONSUPLANE,
- s'informer sur les activités hors-programme qui se réalisent dans la zone d'intervention et assurer la coordination nécessaire,
- promouvoir, dans un délai de deux ans, l'étude d'un système d'administration plus adapté à la réalisation de programmes inter-institutionnels, et proposer en conséquence les modifications nécessaires à l'administration du programme.

#### L'Unité technico-administrative

L'Unité technico-administrative sera rattachée au Ministère des Ressources Naturelles. L'expert en planification prévu sous le volet d'assistance technique au programme sera intégré dans cette Unité. Les fonctions de l'Unité technico-administrative sont les suivantes

- servir de secrétariat permanent du Comité exécutif,
- assurer l'exécution des décisions du Comité exécutif
- veiller à ce que les institutions participantes maintiennent les dossiers voulus relatifs à l'exécution des sous-programmes, et participer au processus de la coordination inter-institutionnelle,
- préparer les rapports périodiques sur la marche des sous-programmes
- préparer les rapports semestriels sur la marche du programme global,
- analyser et soumettre au Comité exécutif les projets de plans d'opérations et budgets annuels préparés au niveau régional
- ébaucher et organiser les processus internes d'évaluation selon les critères fixés par CONSUPLANE.



Organisation fonctionnelle de l'administration du programme

Exécution au niveau régional

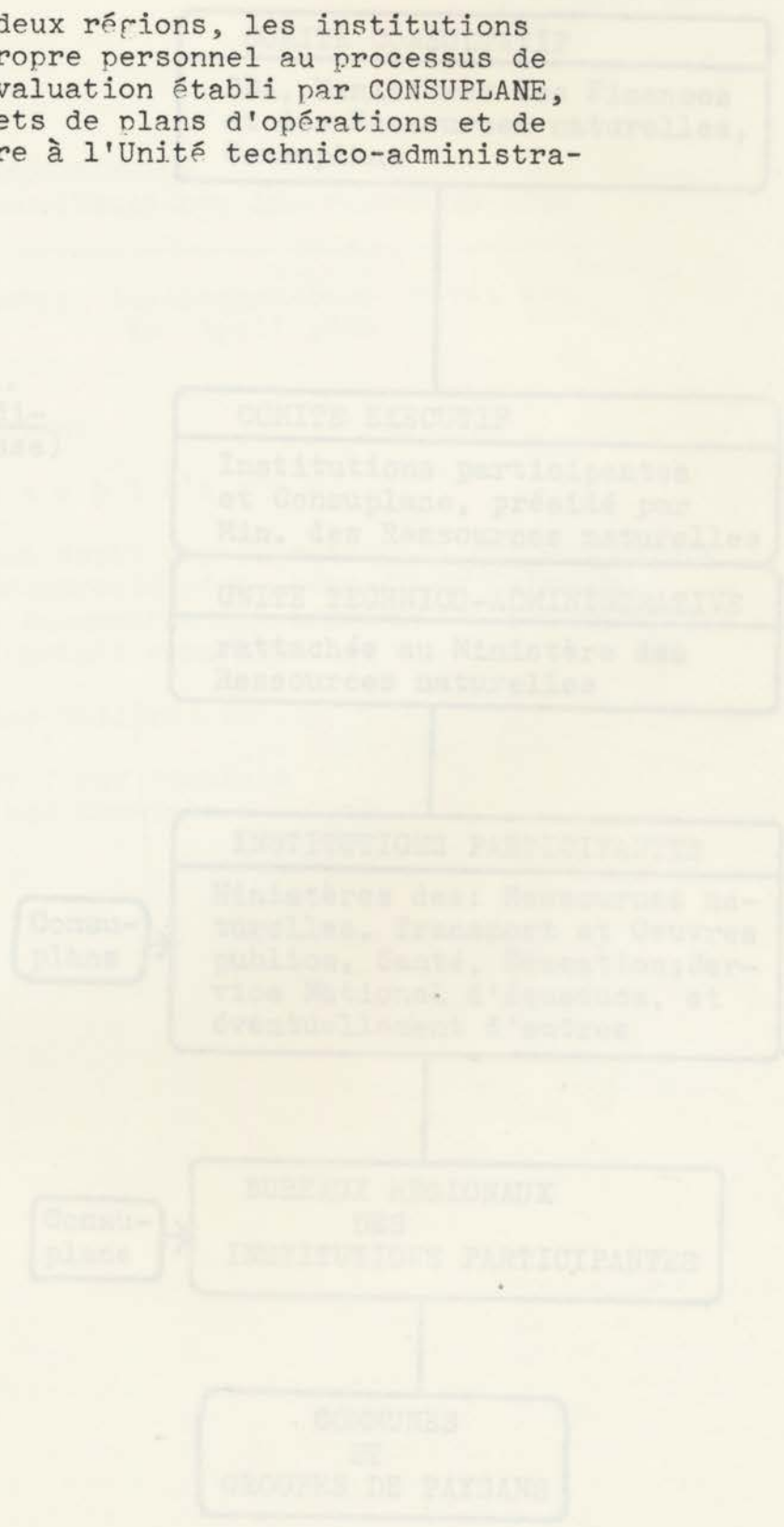
Au niveau de chacune des deux régions, les institutions participeront avec leur propre personnel au processus de planification, suivi et évaluation établi par CONSUPLANE, afin de préparer les projets de plans d'opérations et de budgets annuels à soumettre à l'Unité technico-administrative.

Principes du projet  
(secteurs)

a) Administration et coordination  
(1 expert suisse)

b) Exécution (centrale)

c) Exécution (régionale)  
(4 experts suisses  
et consultants divers)





Organigramme fonctionnel de l'administration du programmeNIVEAUUNITES

Direction du projet  
(Suisse/Honduras)

COMITE CONSULTATIF

DDA, Ministères des Finances  
et des Ressources naturelles,  
Consuplane

Exécution du projet  
(Honduras)

COMITE EXECUTIF

Institutions participantes  
et Consuplane, présidé par  
Min. des Ressources naturelles

a) Administration et coordi-  
nation (1 expert suisse)

UNITE TECHNICO-ADMINISTRATIVE

rattachée au Ministère des  
Ressources naturelles

b) Exécution (centrale)

INSTITUTIONS PARTICIPANTES

Consu-  
plane →

Ministères des: Ressources na-  
turelles, Transport et Oeuvres  
publics, Santé, Education; Ser-  
vice National d'Aqueducs, et  
éventuellement d'autres

c) Exécution (régionale)  
(4 experts suisses  
et consultants di-  
vers)

Consu-  
plane →

BUREAUX REGIONAUX  
DES  
INSTITUTIONS PARTICIPANTES

COMMUNES  
ET  
GROUPES DE PAYSANS